



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0173

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 8 décembre 2025, le règlement suivant :

LAS-0173 Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2026.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 12 décembre 2025.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement